DEPARTEMENT DU MORBIHAN

MAIRIE DE SAINT-PERREUX

Tél.: 02.99.71.19.81 Fax: 02.99.72.17.94



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 24 mars 2015

=========

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS: Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoints, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Mme Karine LAMBERT (pouvoir à Mme Marie-Thérèse THÉOU), Mme Linda TRESSEL (pouvoir à Mme Joëlle GUIMARD), Mr Jean-Jacques FRADIN

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 15

PRESENTS: 11 VOTANTS: 13

DATE DE LA CONVOCATION: 13 mars 2015

Mme Stéphanie GUITTON a été élue secrétaire de séance

BUDGET ASSAINISSEMENT M49 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Charles BODIGUEL, premier adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par Mr Lionel JOUNEAU, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2014 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2014 qui lui a été soumis, lequel se résume ainsi :

Fonctionnement: Dépenses: 23 556.64 €

Recettes: 11 028.83 €

Déficit de fonctionnement : -12 527.81 €

Investissement: Dépenses: 12 154.88 €

Recettes: 11 974.41 €

Déficit d'investissement : -180.47 €

BUDGET COMMUNE APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Charles BODIGUEL, premier adjoint, délibérant sur la Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par Mr Lionel JOUNEAU, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2014 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 qui lui a été soumis, lequel se résume ainsi :

Fonctionnement: Dépenses: 695 100.86 €

Recettes: 820 790.87 €

Excédent de fonctionnement : 125 690.01 €

Investissement: Dépenses: 298 335.28 €

Recettes: 403 316.92 €

Excédent d'investissement : 104 981.64 €

PRESENTS: Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoints, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Mme Karine LAMBERT (pouvoir à Mme Marie-Thérèse THÉOU), Mme Linda TRESSEL (pouvoir à Mme Joëlle GUIMARD), Mr Jean-Jacques FRADIN

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 15

PRESENTS: 12 VOTANTS: 14

BUDGET ASSAINISSEMENT M49 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2014

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2014 en report sur l'exercice 2015 avec les imputations suivantes :

 Fonctionnement :
 Recettes : Article 002
 $20\ 044.62$ €

 Investissement :
 Dépenses : Article 001
 $3\ 694.88$ €

Recettes: Article 1068 3 694.88 €

BUDGET COMMUNE M14 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal:

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET COMMUNE AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2014

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2014 en report sur l'exercice 2015 avec les imputations suivantes :

 Fonctionnement :
 Recettes : Article 002
 283 512.42 €

 Investissement :
 Dépenses : Article 001
 16 135.05 €

 Recettes : Article 1068
 58 870.05 €

PRESENTS: Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoints, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Mme Karine LAMBERT (pouvoir à Mme Marie-Thérèse THÉOU), Mme Linda TRESSEL (pouvoir à Mme Joëlle GUIMARD)

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 15

PRESENTS: 13 VOTANTS: 15

BUDGET ASSAINISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce budget de la façon suivante :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :	39 000.00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :	26 704.88 €

TAUX D'IMPOSITION 2015

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accroître les taux de 2014 pour l'année 2015. Ils seront fixés de la façon suivante :

Taxe d'habitation	17.90
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	25.00
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	72.69

FONDS DE CONCOURS 2015 - SECTION FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes du Pays de REDON, par délibération en date du 18 juillet 2011, a décidé de substituer le versement de Fonds de Concours, en Fonctionnement et en Investissement, à la Dotation de Solidarité Communautaire ; l'objectif étant de soutenir l'aménagement sur le territoire de la CCPR et de préserver les marges de manœuvres financières de la Communauté de Communes.

Dans le cadre de la programmation budgétaire 2015, il convient de solliciter auprès de la Communauté de Communes, le versement de ces Fonds de Concours.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le versement d'un Fonds de Concours en fonctionnement, à hauteur de 38 832.07€, et autorise Mr le Maire à signer la convention relative aux équipements suivants :

ÉQUIPEMENT	DEPENSES	RECETTES
VOIRIE	31 257.14€	Autofinancement : 16 257.14€
VOIRIE	31 237.14€	CCPR: 15 000.00€
Compleye sportif extérieur	Omnieve sportit exterieur 13 331 /b=	Autofinancement: 8 531.76€
Complexe sportif exterieur		CCPR: 7 000.00€
Complexe Socio-culturel 22 341.31€	22 241 216	Autofinancement : 11 341.31€
	22 341.31€	CCPR: 11 000.00€
Salle PETROC	11 719.49€	Autofinancement: 7 219.49€
	11 /19.49€	CCPR: 4 500.00
ALSH 5 793.42€	5 702 42-6	Autofinancement: 4 461.35€
	CCPR: 1 332.07€	

CRÉDITS SCOLAIRES 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer les crédits et subventions scolaires pour l'année 2015 de la façon suivante :

ECOLE PUBLIQUE:

Fournitures scolaires	52.00 € par élève	Somme inscrite au budget art.6067
Arbre de Noël	10.40 € par élève	
Classes transplantées	78.00 € par élève de CE- CM	Montant versé
Initiation langues étrangères (forfait)	642.00 €	à la Coopérative Scolaire

ECOLE PRIVEE:

Fournitures scolaires	52.00 € par élève	
Arbre de Noël	10.40 € par élève	Ces sommes
Classes transplantées	78.00 € par élève de CE- CM	seront versées à l'OGEC
Initiation langues étrangères (forfait)	642.00 €	de SAINT-PERREUX

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, pour l'année 2015, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 119.55 €.

COMPLEMENT DE REMUNERATION PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 08/02/1985 instituant la mise en place d'un complément de rémunération en faveur du personnel communal conformément à la loi n° 84-53 article 111 et propose d'en fixer le montant pour 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de majorer le montant du complément de rémunération versé au personnel communal en 2013 et d'en fixer ainsi le montant à 8900€ en 2015 Sur ce montant, une somme de 500 Euros sera affectée au personnel non titulaire susceptible d'être recruté dans le cadre du remplacement éventuel du personnel titulaire.
 - laisse le soin à Monsieur le Maire de répartir cette somme entre tous les agents.

CONTRAT D'ASSOCIATION

Participation communale aux dépenses de fonctionnement (matériel) des classes élémentaires et maternelles de l'école privée Saint-Joseph

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un contrat d'association a été signé le 23 novembre 2007 entre l'Etat et la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique (DDEC) en faveur de l'école Saint-Joseph de SAINT-PERREUX. Ce contrat prenait effet à compter de la rentrée 2007-2008 ;

Il rappelle également que, par délibération en date du 12 juin 2007, le Conseil Municipal s'est engagé à participer au financement des dépenses de fonctionnement correspondant aux élèves des classes élémentaires et maternelles domiciliés sur le territoire de la Commune. Ce financement est défini chaque année en comparaison avec les coûts des élèves scolarisés à l'école publique communale établis sur l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Fixe, dans le cadre du contrat précité et au titre de l'année 2015, les montants de la participation financière de la façon suivante :

Classes	Montant par élève	Effectifs Au 1/1/2015 Domiciliés sur la commune	Montant de la participation 2015
Elémentaires	465.31	27	12 563.37
Maternelles	1 184.76	20	23 695.20
		TOTAL	36 258.57

- 2. Décide que cette participation sera versée à l'O.G.E.C. de l'école privée Saint-Joseph de Saint-Perreux en quatre fois à trimestre échu (soit 4 versements de 9 064.64 Euros),
- 3. Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

SUBVENTION CCAS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de fonctionnement au budget annexe du CCAS de 2 722.62 €.

SUBVENTIONS 2015

Monsieur le Maire explique qu'une liste d'éléments indispensables préalables à toute attribution de subvention, est définie comme suit :

L'association (ou le groupement) doit avoir adressé une demande écrite à la mairie

Elle doit y joindre le bilan financier de l'exercice précédant la demande, voire même le budget prévisionnel de l'année suivante

Elle doit avoir organisé au moins une manifestation avant la demande

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer en 2015, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRES SUBVENTIONS	Montant
Association Sports et Loisirs - ST-PERREUX	220.00
Anciens A.F.N ST-PERREUX	110.00
APEA ECOLE PUBLIQUE	120.00
APEL ECOLE PRIVEE	120.00
Club de l'Amitié - ST-PERREUX	110.00
F.C ST-PERREUX	2100.00
Gymnastique d'entretien - ST-PERREUX	220.00
Gymnastique volontaire Seniors - ST-PERREUX	110.00
Société de chasse - ST-PERREUX	110.00
LA PÉRUSIENNE - ST-PERREUX	120.00
ASNP - ST-PERREUX	120.00

ADMR Allaire	1364.00
AIDE EMPLOI SERVICE REDON	450.00
Banque Alimentaire du Morbihan	170.00
Chambre des Métiers de Rennes	25.50
COS du Personnel du Canton d'Allaire	99.20
Association des Donneurs de Sang - ST-JACUT-LES-PINS	50.00
Les Amis de la Santé (56) - LA GACILLY	100.00
Les Restos du Cœur – Ille-et-Vilaine	70.00
La Ligue contre le Cancer VANNES	51.00
Association Pas à Pas - ST-NICOLAS-DU-TERTRE	70.00

PARTICIPATION C.I.A.S 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la Commune en 2003 au Centre Intercommunal d'Animation Sociale (C.I.A.S.) géré par la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine et propose d'étudier le montant de la participation financière qui sera versé pour 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1 Décide de participer pour 2015 au financement du Centre Intercommunal d'Animation Sociale géré par la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine dont le siège social se situe à REDON (Ille-et-Vilaine);
- 2 Fixe le montant de cette participation à 5.65€ par habitants, sur la base de 1 240 habitants; soit 7.006.00€:
- 3 Décide d'attribuer également au C.I.A.S. une subvention de 4200.00€ destinée au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) organisé sur la commune pendant les vacances scolaires.
- 3 Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

BUDGET COMMUNE BUDGET PRIMITIF 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2015 comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre dépenses et en recettes pour un montant de :	en	1 033 100.42 €
La section d'investissement s'équilibre dépenses et en recettes pour un montant de :	en	386 385.19 €

INFORMATIONS

<u>Maison diocésaine</u>: Le maire indique aux élus que le diocèse vient de faire une offre, par courrier, pour la vente de leur maison, sise 4 rue de la mairie, à la commune. Mr le Maire explique qu'il va solliciter le service des Domaines pour en effectuer une estimation avant d'engager toute négociation.

<u>Bulletin municipal:</u> Il sera distribué avant la fin du week-end prochain, accompagné d'un sondage Enfance Jeunesse pour les foyers ayant des enfants.

<u>Rue du Clos de Ressac:</u> L'aménagement de voirie visant à réduire la vitesse des véhicules dans cette rue, devrait se composer d'écluses.

Journée Environnement: Les flyers seront distribués dans une dizaine de jours.

<u>Services Techniques:</u> Le maire informe qu'un nouvel agent viendra compléter l'équipe, à mi-temps, à compter du 1^{er} avril prochain, jusqu'au 30 juin. Cette embauche vise à suppléer l'agent titulaire qui devrait être mis prochainement à la disposition de la commune de Saint-Vincent-sur-Oust, dans le cadre de missions d'animation.

DATES A RETENIR

Jeudi 26 mars à 18h30 : Commission Enfance Jeunesse
Samedi 28 mars à 8h30 : Commission Bâtiments

Mercredi 1er avril à 19h30 : Commission Animation et Associations
Jeudi 2 avril à 18h30 : Commission Rythmes Scolaires

Mercredi 8 avril à 10h30 : Commission Embellissement

Mercredi 8 avril à 20h00 : Conseil Municipal
Jeudi 9 avril à 18h30 : Commission Rythmes Scolaires

Jeudi 9 avril à 19h30 : Commission Information
Samedi 11 avril à 8h30 : Journée Environnement

Dimanche 26 avril à 11h00 : Inauguration de la cale